Maîtrise de l'IA en entreprise : usages, risques et AI Act

7 h · 1 jour | Présentiel, Distanciel, Intra-entreprise | Tous niveaux

1 jour pour expliquer le fonctionnement et les limites de l'IA générative (erreurs, biais, hallucinations).

Tarif et modalités

Tarif	Sur devis, gratuit sous 24 h ouvrées. Prix nets de taxe.
Lieux	Nanterre · Vos locaux (partout en France) · Mayotte · En ligne (classe virtuelle)
Taille du groupe	4 à 10 participants

Obligation légale

L'article 4 du règlement (UE) 2024/1689, applicable depuis le 2 février 2025 sans seuil d'effectif, demande aux entreprises qui utilisent l'IA de prendre des mesures pour favoriser la maîtrise de l'IA de leur personnel.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Expliquer le fonctionnement et les limites de l'IA générative (erreurs, biais, hallucinations)
- Identifier les usages autorisés et les usages à risque dans son métier
- Protéger les données confidentielles et personnelles lors de l'usage d'une IA
- Connaître les grandes obligations du règlement européen sur l'IA (AI Act)
- Contribuer à une charte d'usage de l'IA dans l'entreprise

Public visé et prérequis

Public	Tous collaborateurs utilisant des outils d'IA (ChatGPT, Copilot, Gemini, Claude…), managers, dirigeants, RH
Prérequis	Aucun prérequis

Programme détaillé

Contenu de la formation (7 h)

- Comment fonctionne une IA générative : notions clés sans jargon
- Cas d'usage par métier et vérification des résultats
- Risques : confidentialité, droits d'auteur, biais, « shadow AI »
- Le règlement européen sur l'IA : pratiques interdites, transparence, article 4
- Construire une charte d'usage et documenter les actions de formation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, d'études de cas, de mises en situation pratiques et de partages d'expérience
- Supports remis aux stagiaires

Évaluation et sanction

- Quiz de positionnement
- Atelier : analyse de cas d'usage
- QCM de fin de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Attestation utilisable pour documenter vos mesures de maîtrise de l'IA

À l’issue de la formation : Attestation utilisable pour documenter vos mesures de maîtrise de l'IA.

Modalités et délais d’accès

Délai	Formation en inter-entreprises (sessions à Nanterre) ou en intra-entreprise (dans vos locaux, partout en France et à Mayotte). Inscription recommandée au moins 15 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.
Procédure	Demande de devis ou inscription en ligne, par téléphone ou par e-mail : réponse sous 24 h ouvrées, avec vérification de votre financement.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour étudier les adaptations : contact@comedia-tion.com, 07 48 34 51 70.

Financement

Formation finançable par votre OPCO, ou par le fonds d’assurance formation des indépendants (AGEFICE, FAFCEA, FIF PL). Nous montons le dossier avec vous.

OPCO concernés	OPCO EP, L’Opcommerce, AKTO, Atlas
CPF	Non éligible

Devis et inscription : https://comedia-tion.com/formations/ia-en-entreprise-ai-act/ · 07 48 34 51 70

Programme mis à jour le 17/11/2026.